

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

N° 00023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Régularisation des écritures de la cession immobilière opérée en 2023 d'un terrain de Neuilly sur Seine, à titre onéreux, non inscrit à l'actif du CASVP et reversement de la recette en subventions d'investissement transférables au budget annexe des EHPAD et au budget annexe des Résidences Autonomie

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.123-39 et suivants,

Vu la délibération n°37 du conseil d'administration du 23 juin 2023,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris portant régularisation des écritures de la cession immobilière opérée en 2023 d'un terrain de Neuilly sur Seine, à titre onéreux, non inscrit à l'actif du CASVP et reversement de la recette en subventions d'investissement transférables au budget annexe des EHPAD et au budget annexe des Résidences Autonomie

Délibère

Article 1

Il convient d'intégrer dans l'actif ce bien de manière concomitante avec la comptabilisation de la cession et la sortie de l'actif.

Article 2

Pour ces écritures de régularisation, il y a lieu de créditer la somme de 1 180 000 € sur les comptes 10251, 2111 et 775 et de débiter cette même somme sur les comptes 2111 et 675.

Article 3

La recette en résultant sera affectée au compte 775 du Budget Général puis fera l'objet du versement de 2 subventions d'investissement transférables (dépense - nature 20415322) pour respecter les volontés testamentaires de M. ROUX :

- 590 000 € à l'EHPAD Galignani (budget annexe des EHPAD 03 - recette - nature 1312)
- 590 000 € à la Résidence autonomie Le Prince (budget annexe des Résidences Autonomie 06 - recette - nature 1312).

9/10
La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Di

[Signature]
Jeanne SEBAN
Jim BOSSARD

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le Présidente

S²LOW

du ID : 075-267500049-20241014-CA_2024_10_23D-DE

[Signature]
Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités
de l'hébergement d'urgence
et de la LEA FILOCHE réfugiés